

Détecteurs de fumée gratuits !

■ **Le maire de Crisnée sensible à la sécurité de ses habitants, leur offre des détecteurs d'incendie**

CRISNÉE ▽ C'est une première wallonne ! Des détecteurs d'incendie vont être distribués gratuitement dans toutes les habitations de la commune de Crisnée. Il suffira aux habitants d'en faire la demande pour recevoir cet appareil dont la valeur est estimée à 10 euros.

Des statistiques, issues de pays où existe déjà l'obligation d'équiper les maisons de tels détecteurs, montrent qu'ils permettent de "diminuer de façon conséquente le nombre de tués ou de blessés", explique Hervé Jamar, secrétaire d'Etat et bourgmestre de Hannut, qui coprésentait la campagne avec Philippe Goffin, le bourgmestre des lieux.

C'est un budget de onze mille euros qui a été débloqué au niveau communal pour sécuriser les habitations car les flammes ne sont pas les premières causes de décès. "Ce sont souvent les fumées qui sont responsables de la mort des personnes", poursuit le secrétaire d'état particulièrement sensibilisé au sujet. "En 2001, la mort d'un jeune enfant m'a révolté", explique-t-il. En réaction, en 2002, lorsqu'il était encore député

wallon, il a apporté une proposition de décret, qui a été ultérieurement adoptée, visant à rendre obligatoire l'installation de détecteur d'incendie dans les habitations.

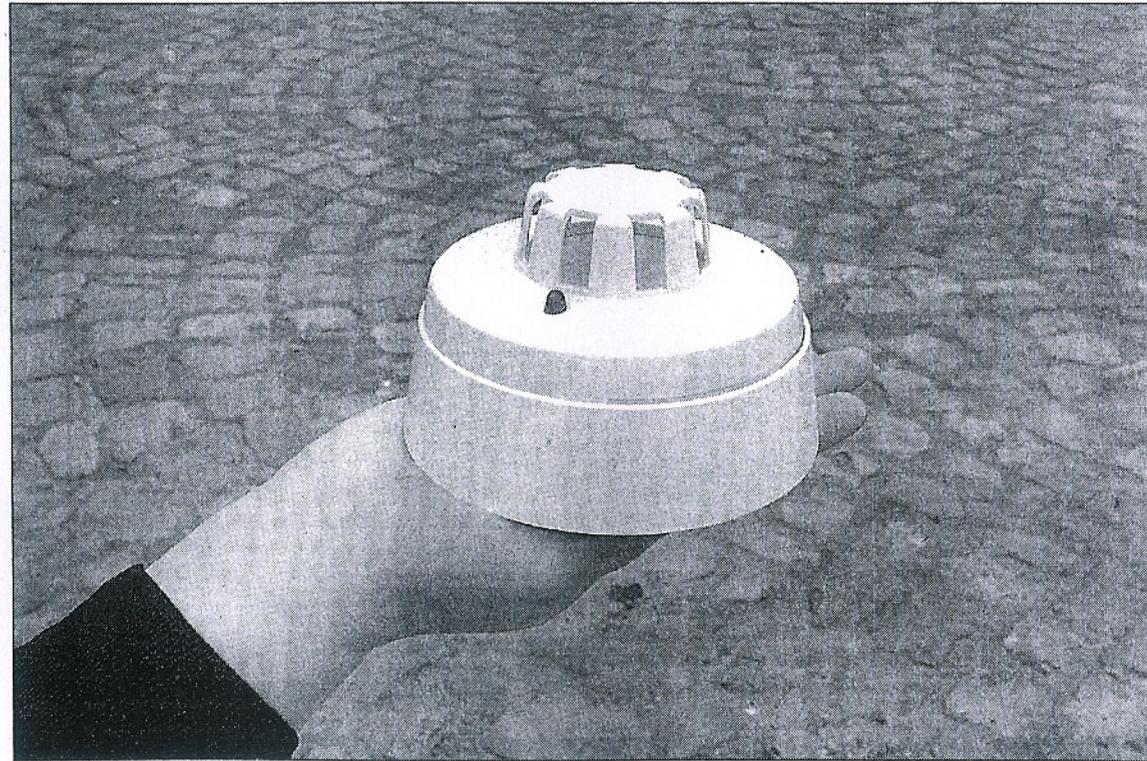
Les 2.700 habitants de Crisnée recevront donc prochainement par la poste un guide visant à leur apprendre quelques réflexes de sécurité au quotidien. Ce guide sera accompagné d'une toute boîte où seront reprises les adresses où s'adresser pour acquérir gratuitement cet objet.

Burdinne

Les détecteurs d'incendie devraient être distribués aux habitants demandeurs à partir de janvier prochain. C'est-à-dire un an avant que tous les appartements et maisons ne soient obligés à se conformer aux dispositions du code wallon du logement, qui rendait déjà effectif, depuis 2003, l'obligation pour les nouvelles constructions de se doter d'un détecteur. L'idéal étant d'en posséder à chaque étage et pour maximum 80 mètres carrés.

On peut donc espérer que ce coup pousse des autorités communales incite les habitants à parfaire leur sécurité en achetant d'autres détecteurs en fonction de la grandeur de leur habitation. La commune de Burdinne, qui prépare un projet analogue, devrait aussi rapidement contribuer à la "gratuité de la sécurité" pour ses citoyens.

Anne Vanbrabant



Les enquêtes sont formelles, les détecteurs de fumée permettent de diminuer de façon importante le nombre de blessés et de tués dans les incendies. (DEVOGHEL)